

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le mardi 3 décembre 2019 à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Jean-François Rompré
Bertrand Bilodeau
Yvon Lamontagne
Samuel Côté
Nathalie Bélanger
Diane Pelletier

Sous la présidence de la mairesse suppléante, la conseillère Nathalie Pelletier.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, et la greffière, Me Sylviane Lavigne.

Sont absents Madame la mairesse Vicki-May Hamm et le conseiller Jacques Laurendeau

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 3.1) Octroi de contrat pour la réfection du ponceau du chemin Gendron.
4. AFFAIRES NOUVELLES
5. QUESTIONS DE LA SALLE
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

-
1. 537-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

3. ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

3.1) 538-2019 Octroi de contrat pour la réfection du ponceau du chemin Gendron

ATTENDU QUE la Ville a, par avis public, obtenu des prix pour la reconstruction d'un ponceau sur le chemin Gendron;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes sont les suivantes :

<i>Nom de l'entrepreneur</i>	<i>Prix global avant taxes</i>
Germain Lapalme et fils inc.	64 300,23 \$
Eurovia Québec Construction inc.	89 870,31 \$
TGC inc.	93 405,00 \$
Les Entreprises Robert Pothier inc.	97 500,00 \$
Grondin Excavation inc.	99 475,12 \$
Excavation A. R. Valois inc.	149 647,70 \$
Sintra inc. – Région Estrie	197 000,00 \$

ATTENDU QUE Germain Lapalme et fils inc. est le plus bas soumissionnaire et qu'il est conforme;

IL EST proposé par la conseillère Diane Pelletier

Que le contrat pour la reconstruction d'un ponceau sur le chemin Gendron soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Germain Lapalme et fils inc., pour un total de 64 300,23 \$, avant taxes, suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier APP-2019-190-P et la soumission de l'entrepreneur ouverte le 3 décembre 2019.

Le contrat est à prix unitaire.

La Ville de Magog procédera à une évaluation de rendement de l'adjudicataire en fonction des critères suivants, le tout conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* et aux conditions d'appel d'offres émis par la Ville :

- qualité des ressources;
- qualité des communications et collaborations;
- conformité du livrable et qualité du service rendu;
- respect des échéances;
- réalisation des corrections et des déficiences;
- Fermeture du dossier.

Cette évaluation sera faite par le gestionnaire de projet attribué.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. AFFAIRES NOUVELLES

La présente séance est une séance extraordinaire et en conséquence, aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour puisque les membres

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

du conseil municipal ne sont pas tous présents. Toutefois, sept membres du conseil sur onze sont présents.

5. QUESTIONS DE LA SALLE

Aucune question.

6. 539-2019 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 16 h 31.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse suppléante

Greffière